

Erasmus + pour l'Enseignement Supérieur



Montant des bourses délivrées par ASKORIA
Année 2017-2018

Pour l'année 2017-2018, le montant des bourses a été défini comme suit :

	Pays d'accueil	Montant par mois
<p>Groupe 1 Pays du programme présentant un coût de la vie élevé</p>	<p>Autriche Danemark Finlande France Irlande Italie Liechtenstein Norvège Royaume-Uni Suède</p>	<p>300 euros pour une mobilité d'études 450 euros pour une mobilité de stage</p>
<p>Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen</p>	<p>Allemagne Belgique Chypre Croatie Espagne Grèce Islande Luxembourg Pays-Bas Portugal Slovénie République tchèque Turquie</p>	<p>250 euros pour une mobilité d'études 400 euros pour une mobilité de stage</p>
<p>Groupe 3 Pays du programme présentant un coût de la vie bas</p>	<p>Bulgarie Estonie Hongrie Lettonie Lituanie Ancienne République yougoslave de Macédoine Malte Pologne Roumanie Slovaquie</p>	<p>250 euros pour une mobilité d'études 400 euros pour une mobilité de stage</p>

Critères de d'attribution des Bourses ERASMUS+

Les critères de sélection pour prétendre à l'obtention de Bourses ERASMUS + (enveloppe européenne) sont établis par ASKORIA sous le prisme de l'équité. Notre objectif : que chaque étudiant candidat à la mobilité européenne puisse bénéficier d'un minimum d'aide financière.

Pour l'année 2016-2017, ASKORIA a décidé d'appliquer le montant de bourse maximale autorisé.

Ces critères sont :

- La situation personnelle de l'étudiant et son niveau de ressources.
- La durée de la mobilité envisagée.
- Le coût de la vie dans le pays d'accueil.
- La possibilité ou non de bénéficier d'une aide tierce, notamment délivrée par le Conseil régional de Bretagne, toute autre collectivité locale, ...

Le montant de l'aide

Ces éléments sont instruits par une Commission ad hoc qui réunit l'équipe du Service des Mobilités Internationales (SMI) : un membre du Comité de direction, le chef de projet du SMI, les chargés de mission « International » compétents, un représentant des étudiants membre du Conseil d'administration d'ASKORIA. Cette instance se réunit une fois l'an, dès connaissance du montant des bourses ERASMUS + délivré par l'Europe (en principe, courant septembre).